
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 21 décembre 2015 à 11 h
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

ABSENCES :

Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement

CA15 08 0827

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 21 décembre 2015, à 11 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen, absent
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0828

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015.

ADOPTÉ

CA15 08 0829

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231018 relatif à la résiliation du contrat octroyé à la firme DocuLibre inc. (maintenant Constellio inc.) pour le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents - Soumission 15-503.

ATTENDU que le 3 février 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent octroyait un contrat totalisant la somme de 98 648,55\$, en faveur de la firme DocuLibre inc., pour le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents (GID);

ATTENDU que le mandat de la firme DocuLibre était de développer ou d'améliorer certaines fonctionnalités du logiciel IntelliGID afin que celui-ci réponde pleinement à l'ensemble de besoins de l'arrondissement en matière de GID;

ATTENDU que les tests ont démontré que le produit livré ne correspond pas aux exigences du devis;

ATTENDU que l'arrondissement ne peut rien faire avec le produit livré et qu'il ne suffira pas d'améliorer les développements réalisés sur le produit proposé pour satisfaire aux exigences du devis;

ATTENDU que l'arrondissement ne peut procéder à l'implantation du produit livré;

ATTENDU l'article 11 du devis prévoyant qu'en tout temps, par avis écrit, la Ville se réserve le droit d'abandonner ou de suspendre le présent mandat et de résilier le contrat intervenu entre elle et la firme;

ATTENDU que le 12 février 2015, Doculibre inc. a changé de nom pour Constellio inc., tel qu'il appert du Registre des Entreprises du Québec;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De résilier le contrat octroyé à la firme DocuLibre inc. (maintenant Constellio inc.) pour le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents, l'arrondissement se réservant le droit de réclamer des dommages.

ADOPTÉ.

CA15 08 0830

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1153231016 afin de modifier l'imputation budgétaire du contrat octroyé à la firme Racicot Chandonnet dans le cadre du projet du Complexe sportif.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080761 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 1er décembre 2015 autorisant une dépense au montant total de 50 000 \$ en faveur de la firme Racicot Chandonnet;

ATTENDU que le certificat du trésorier initial imputait la dépense totale en 2016, alors qu'un montant de 10 000 \$ reste à payer en 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger partiellement la provenance des crédits pour que la dépense totale soit répartie ainsi : 10 000 \$ en 2015, et 40 000 \$ en 2016;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier l'imputation budgétaire conformément aux informations contenues au certificat du trésorier addenda CTA1153231016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0831

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1140069001 afin de modifier le mode d'appels d'offre pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer du Complexe sportif.

Attendu la résolution CA14 080357 rejetant les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent et autorisant la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public - Demande de soumissions numéro 14-010.

ATTENDU qu'en annulant l'évaluation des soumissions par un comité de sélection, l'arrondissement simplifie le processus d'octroi du contrat tout en maintenant ses exigences au niveau de la performance désirée du revêtement synthétique, de la compétence minimale de l'entrepreneur adjudicataire et de la qualité du programme d'entretien qui sera inclus au contrat.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le mode d'appels d'offre pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de façon à annuler le processus par évaluation d'un comité de sélection.

ADOPTÉ.

CA15 08 0832

Soumis sommaire décisionnel 1156894010 relatif à une dépense pour la fourniture de mobilier de bureau pour l'aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – Entente-cadre 854079.

ATTENDU que le fournisseur Teknion Roy et Breton inc. a été sélectionné selon l'appel d'offres 13-11811 –

ATTENDU que le nouveau mobilier a pour fonction de réaménager 13 espaces de travail afin de mieux répondre aux besoins suite au réaménagement de la structure de postes de la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises et d'aménager des postes de consultation en remplacement de comptoir de service à la clientèle.;

Proposé par la conseillère Michèle D Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 75 000 \$ à Tecknion Roy et Breton inc, pour la fourniture de mobilier de bureau pour l'aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – Entente-cadre 854079.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1156894010.

ADOPTÉ.

CA15 08 0833

Le règlement numéro RCA16-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2016 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153231017).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2016, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016 (CA15 080814);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^e paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA16-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0834

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée

CA15 08 0835

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 11 h 25

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2016.
